

Légère condamnation d'un quidam qui m'a menacée de mort...

Tout de même ! Il y a parfois, encore, une justice en ce pays. Un de ceux qui depuis 3 ans essaient de me persuader, par la terreur, de cesser mon combat contre l'islam, vient d'être à nouveau condamné en appel.

Condamné il y a un an, il avait fait appel (c'est tellement simple quand on a droit, faute de ressources, à l'aide juridictionnelle gratuite...) et la cour d'appel vient de rendre son verdict. Il est bien, à nouveau, reconnu coupable et condamné à 6 mois de prison avec sursis, 800 euros de dommages et intérêts, 500 euros de participation aux frais d'avocat pour le procès en première instance et 400 pour l'appel.

Cela, bien évidemment, est complètement disproportionné par rapport aux [condamnations](#) de Pierre Cassen et Pascal Hilout (appel jugé dans les semaines à venir) pour avoir simplement attiré l'attention sur les dangers de l'islamisation de notre pays, mais cela a le mérite de reconnaître que l'on ne peut par la menace et la terreur mettre fin à la liberté d'expression.

On n'épiloguera pas sur les motifs du Procureur ayant décidé que les menaces de Cortex de me couper la langue et autres amusements n'étaient que rouspille de sansonnet ni sur les nombreuses plaintes en cours que j'ai déposées pour d'autres menaces de mort reçues et dont on attend l'instruction, étrangement lentes...

On se contentera de ce message d'avertissement et du sursis pesant sur la tête du délinquant. Savourons la bonne nouvelle, il y en a si peu pour les patriotes en ce moment...

Christine Tasin